

La Communauté de Communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux

Principales caractéristiques

Nombre de communes :	3
Population totale :	58 668

Localisation au sein du département



Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux

Les communes de **Plaisir** (31 156) et des **Clayes-sous-Bois** (17 388) forment une continuité urbaine sur laquelle s'est notamment développé un important pôle commercial et d'activité ; elles constituent une polarité en termes d'équipements et d'emplois.

Avec la commune de **Villepreux** (10 124), qui est directement liée à celles des Clayes-sous-Bois, ces trois communes constituent un espace homogène, d'une taille relativement importante.

Bien que relié par plusieurs infrastructures de déplacement, cet espace est distinct des secteurs voisins (relief et RN12 au Sud et à l'Ouest, occupation de l'espace, paysage et voie ferrée au Nord, interruption de la continuité urbaine vers l'Est).

Compte tenu de leur taille, et de la cohérence de ce territoire pour le portage de projets communautaires, les trois communes peuvent dans l'immédiat constituer un EPCI spécifique.

Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	0	0
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	0	0
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	0	0
Communes de plus de 10 000 habitants	3	58 668
Total	3	58 668
Pour mémoire, EPCI préexistant : aucun		

Convergence imposition CFE	
taux maximal EPCI*	21,21%
Intégration immédiate si taux CFE le plus élevé / taux CFE le moins > ou = 90%	Oui
Période de lissage des taux (durée légale)	S.O

* taux moyen pondéré théorique

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en €	91 549 908	84 235 310	147 186	20 039 577
€ / hab.	1560,47	1435,80	2,51	341,58
Moyenne départale en €/hab.	1752,28	1565,16	7,23	429,27
Ecart	-191,81	-129,36	-4,72	-87,69
soit (en %)	-10,95	-8,27	-65,30	-20,43

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
3 031 033	145 000
51,66	2,47
65,71	5,24
-14,05	-2,77
-21,38	-52,83

Poids relatif des communes membres					
communes	% base	% base	% base	CFE	
	TH	TFB	TFNB	% base	taux actuel
PLAISIR	51,84	56,40	56,63	67,22	20,58
CLAYES-SOUS-BOIS (LES)	30,49	29,47	15,32	27,48	22,49
VILLEPREUX	17,67	14,13	28,04	5,30	22,49
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) "Plaisir / Les Clayes sous Bois / Villepreux" regrouperait 3 communes et formerait un ensemble de 59 000 habitants.

Les bases d'imposition de l'EPCI reflètent une situation relativement défavorable en termes de tissu fiscal tant pour la fiscalité sur les ménages (base TH inférieure de 11 % à la moyenne départementale) que pour la fiscalité localement taxable sur les entreprises (- 20% pour la CFE). La dispersion des taux d'imposition actuels (CFE) n'exigera pas le respect d'une période de lissage pour la convergence des taux.

Source : DGFIP

Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 10 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 7 syndicats à vocation unique (SIVU) et 3 syndicats mixtes.

Exemples de simplification de la carte intercommunale sous réserve d'une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements :

■ Les syndicats classés dans le cas 1

La Communauté de Communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux pourrait se substituer au SIVU de réalisation et de gestion d'une piscine aux Clayes-sous-Bois à la condition d'exercer ou de s'attribuer les compétences *équipements culturels, sportifs et scolaires*.

Si à la suite de cette substitution, le SIVU n'exerçait plus de compétences, une procédure de dissolution pourrait être engagée.

La Communauté de Communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux pourrait se substituer au SIVU d'étude et d'aménagement de la région de Plaisir et Les Clayes-sous-Bois à la condition d'exercer ou de s'attribuer les compétences *assainissement et dispositifs contractuels de développement urbain*.

Si à la suite de cette substitution, le SIVU n'exerçait plus de compétences, une procédure de dissolution pourrait être engagée.

Le SIVU du centre de secours de Plaisir pourrait être supprimé en raison de la départementalisation de la compétence *gestion des centres de secours*.

		Cas 2 : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI	Cas 3 : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI chevauche celui du syndicat
obligatoires	Aménagement de l'espace			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte du bassin de déplacements de la région de Versailles (<i>PDU</i>)
	Actions de développement économique			
optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (<i>SIDOMPE</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'aménagement et d'entretien du ru de Gally
	Politique du logement et du cadre de vie			
	Création, aménagement et entretien de la voirie			
	Équipements culturels, sportifs et scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU de réalisation et de gestion d'une piscine aux Clayes-sous-Bois 		
	Action sociale			
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'étude et d'aménagement de la région de Plaisir et Les Clayes-sous-Bois (1/2) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'assainissement du Val de Gally Ouest

facultatifsCompétences	Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'étude et d'aménagement de la région de Plaisir et Les Clayes-sous-Bois (2/2) (<i>dispositifs de développement urbain</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Syndicat mixte d'énergie des Yvelines (SEY) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU du centre de secours de Plaisir ▪ SIVU de Plaisir et Thiverval-Grignon (<i>eau</i>) ▪ Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique du bassin de la Mauldre supérieure (SIAMS) (<i>hydraulique, autres actions environnementales</i>)
------------------------	--------	---	--	---

Note : En ligne, les compétences retenues sont celles des Communautés de Communes telles que les définit le code général des collectivités territoriales